

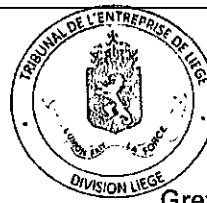


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19004317

le



27 DEC. 2018

Greffe

N° d'entreprise : **0442 553 491**

Dénomination

(en entier) : **Synerglass Soft**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Spinettes 7, 4140 Sprimont**

Objet de l'acte : **Nomination du représentant permanent**

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de 15 mai 2018:

Après avoir pris connaissance des points à l'ordre du jour, le conseil d'administration a:

PRIS ACTE, à l'unanimité, du remplacement de Monsieur Herman Nissens, suite à son décès, par Cheniclem Private Equity SA, avec représentant permanent Monsieur Bernard Jolly, comme représentant permanent de Sprimo Vitro SA.

DECIDÉ à l'unanimité de ratifier toutes les décisions du conseil et tous les actes de représentation depuis le décès de Monsieur Herman Nissens.

DECIDÉ à l'unanimité d'accorder une procuration spéciale à Monsieur Dimitri Coun et à Madame Veerle Brusseleers, ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats Ligé Advocaten dont les bureaux sont situés en 2000 Anvers, Cockerillkaai 18, chaque mandataire agissant seul et avec la possibilité de substitution, afin de faire publier la nomination susmentionnée du représentant permanent de Sprimo Vitro SA dans les annexes du Moniteur Belge, ainsi que de modifier l'enregistrement de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises à cet égard, et à cette fin de signer les formulaires I et II et de les soumettre au greffier du tribunal de commerce compétent.

Veerle Brusseleers
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)